

Jean-Michel MARTIN  
Maître de Conférences honoraire en STAPS  
Secrétaire général de l'Union Nationale des  
Clubs Universitaires  
[Jm.martin@univ-reims.fr](mailto:Jm.martin@univ-reims.fr) tel 06 70 30 32 74

Aide à une réflexion sur la « nécessité » de réforme de la gestion du Sport en FRANCE.

**Et si le sport français était**  
- **un peu moins « COCORICO »,**  
- **un peu plus « COCONSTRUIT » et « SOLIDAIRE »**

*(Dans ce document, pour l'Etat, seuls les éléments surlignés sont des actions nécessaires)*

### **I Par un bref état des lieux, pourquoi employer le mot « nécessité » ?**

Chacun peut constater que le sport en France n'a pas évolué dans ses structures et sa conception générale, depuis Charles DEGAULLE et son Ministre emblématique Maurice HERZOG. « **L'essai de doctrine du sport** »(1965), a maintenant plus de 60 ans. Si, pour l'époque, la mise en place d'une politique sportive pour notre pays était, non seulement salutaire, mais aussi courageuse, il semble aujourd'hui que l'environnement social se soit notablement modifié et que les enjeux semblent très différents.

La période post-conflit mondial visant à une paix durable et les résultats déplorables des Français aux JO de ROME nécessitait une prise de position dans le concert des Nations. Le haut niveau, très médiocre de l'époque était devenu un impératif pour participer à la philosophie ambiante qui transformait peu à peu les attitudes de positionnement international, antérieurement plutôt grégaires, en attitudes plutôt fairplay par sport interposé.

Tout au long de ces années le sport s'est petit à petit imposé comme un incontournable de notre société en particulier par médias interposés qui font vivre les exploits des meilleurs au plus près. Chacun s'approprie le spectacle sportif en s'identifiant et en vibrant devant ce miracle, jamais le même, et son suspens toujours renouvelé. La part médiatique du sport représente près de 5 % du temps de la vie des Français. Beaucoup d'autres activités du quotidien voudraient bien posséder les mêmes ingrédients aussi attractifs.

Ce spectacle si séduisant cache pourtant ce qui constitue l'essence et l'essentiel du sport. En effet, le spectacle du sport ne représente qu'à peine 0,1 % de l'ensemble. Ces 0,1 % sont pourtant issus de ce que les 99,9 autres % ont produit par la formation et l'accompagnement.

**Cette constatation nous amène à nous demander pourquoi, fleurissent de toutes parts un grand nombre d'interrogations sur le fonctionnement du sport en France ?**

Les Média ne devant leur survie économique qu'à l'audimat, ont bien compris que le sport était, avec 10% de part de marché, un des vecteurs les plus efficaces exploitant l'image qui génère une économie prospère. **Cette situation a entraîné un clivage de plus en plus marqué entre deux formes d'économie du sport.**

- **Le sport spectacle (*But en soi*) (*Sport que l'on regarde*)** qui génère une économie à la limite du raisonnable, tant les sommes mises en jeu deviennent indécentes au regard de certaines précarités et tout simplement du niveau de vie moyen des Français.  
Les ingrédients sont nombreux : les salaires des Professionnels, les contrats mirobolants de l'audiovisuel, les modes de gestions des ligues professionnelles, le train de vie de certains dirigeants de certaines Fédérations, l'image tronquée de l'argent facile pour les jeunes, le très mauvais retour financier vers les Clubs amateurs formateurs, les images agressives portées par certaines marques qui dans le même temps commercialisent des produits entraînant des attitudes addictives.....
- **Le sport moyen de... (*sport que l'on pratique*)** qui permet le plaisir, l'éducation, la santé, la convivialité, la solidarité, la joie de vivre, mais qui génère une intrusion dans le budget des ménages de plus en plus lourde. Il est lui aussi partagé en deux secteurs :
  - 1) **Les structures sportives « lucratives »** (Les entreprises de forme) détournant cette philosophie en exploitant la tendance consummatrice des citoyens, qui prennent une place importante sans que les fonctions éducatives, de convivialité, de solidarité si nécessaire à la cohésion de la société ne soient présentes en considération.
  - 2) Par ailleurs, on constate un appauvrissement grandissant **des structures « non lucratives »**, (Les associations sportives) qui essaient; de répondre aux besoins de la société ou d'écouter son appétence à une participation citoyenne. Elles sont pourtant mises en concurrence directe avec les premières.

Si la contestation est latente, on constate que tous les organismes ayant à voir avec le sport en France sont très sensibles à la situation et ont engagé, avec plus ou moins de perspicacité, des réflexions ou des remises en causes.

Cette attitude, si elle relève du bon sens, ne suffit pourtant pas ! L'Etat français, contrairement aux autres pays européens, a durant 60 ans développé une politique dirigiste qui a façonné les esprits au point que les acteurs sont enfermés dans une vision franco-française du sport. Le cloisonnement vertical des Fédérations uni-sport entraîne des attitudes d'enfermement disciplinaire et de concurrence avec les autres sports sans projet social réel. Le Ministère des Sports qui n'existe pourtant pas chez nos voisins semble être un incontournable. La caution à une organisation verticale du sport, semble être la panacée.

Pour engendrer des résultats de haut niveau, pourquoi pas ?

Pour un sport traité de manière plus horizontale, mêlé aux pratiques sociales, le modèle actuel contribue à laminer toutes tentatives de traiter l'homme dans son unité, sa totalité, ses aspirations légitimes liées à une vie de travail, de famille, citoyenne, éducative et solidaire.

**Le fond du problème relève d'une vision de la société !**

**Pourtant, ceux qui conduisent des réflexions sur ces sujets, restent à l'intérieur du cadre législatif français du sport, qui semble pourtant dépassé, ne serait-ce qu'en Europe.**

Quelques exemples significatifs montrent l'attitude aveugle des pouvoirs publics :

- L'histoire syndicale et politique a fait que le Ministère des Sports est lui-même cloisonné en deux secteurs qui ne se parlent pas ; Le Sport d'un côté, la Jeunesse de l'autre, comme si les sportifs n'étaient pas des jeunes et vice-versa ! (Situation aujourd'hui ubuesque, consommatrice de moyens, mais surtout ne permettant pas de traiter des vraies demandes sociales qui sont transversales).
- Dans le même ordre d'idée, il est devenu impossible, à moins de posséder la totalité du code du sport en tête de comprendre la floraison de formations, de diplômes (hors du cadre légal européen) pour ce qui concerne le Ministère des Sports et faisant plus ou moins double emploi avec des formations universitaires du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.
- Comment comprendre, si ce n'est pour des raisons corporatives ce cloisonnement entre le sport dit civil et celui appelé scolaire et universitaire, largement mis sous l'éteignoir de l'Etat et de ses fonctionnaires.  
Les relations ne sont que de façade, la réalité des continuités en matière de formation et de conception n'existe pas réellement.  
Et pourtant l'éducation par le sport peut être un formidable vecteur de citoyenneté !
- Toujours peu compréhensible, mais assurément créateur de confusions pour tous, cette ambivalence soigneusement entretenue entre le Ministère des Sports et le CNOSF. Qui fait quoi ? Pourquoi ne parle-t-on que **des sports** qu'on met soigneusement en concurrence alors que pour le citoyen c'est bien **du sport** dont il est question ? N'y aurait-il pas là une sorte de diviser pour mieux régner ?
- Le tableau qui suit, qui n'est autre que celui fourni aux parlementaire, suffit à comprendre l'orientation de la politique publique très orientée vers l'aide au haut niveau !

	Total	Promotion du sport pour le plus grand nombre	Développement du sport de haut niveau	CNDS	Inflation
2006	273.047	54.608	185.120		1.6
2007	196.436	41.461	121.164		1.5
2008	187.032	27.402	126.539	273.6	2.8
2009	213.420	26.182	153.019	210.7	0.1
2010	220.582	16.184	170.012	210.7	1.5
2011	205.073	18.314	135.389	263.3	2.1
2012	252.283	16.585	182.880	272.5	2
2013	231.206	14.830	166.199	272.5	0.9
2014	230.323	14.412	169.645	272	1.4
2015	216.442	7,807	162.330	270	
		Licences : 16 millions	Athlètes : 15100		-13.9%

La subvention 2017 de l'Etat consacra 67 % au sport de haut niveau pour ses 15100 athlètes et 20% aux 16 millions du sport pour tous. Depuis 20 ans, quel que soient les Ministres, le décalage entre le discours et la réalité économique devient de plus en plus insoutenable !

- Avec la réforme territoriale, comment peut-on comprendre que les directions Régionales Jeunesse et Sports dont le nombre est divisé par 3, continuent à employer des fonctionnaires qui ne demandent qu'à intégrer le monde sportif associatif, (Œuvrer sur le terrain) ? Dans le même temps, toutes les Fédérations considérant le sport comme « un moyen de... » sont presque totalement démunies de ce type de cadre, contrairement aux Fédérations Uni-sport qui en sont très largement dotées.
- Comment accepter que le CNOSF agisse en toute sérénité, en toilettant ses statuts au seul profit des Fédérations Olympiques et en occultant la loi française sur la parité. Un déni total de démocratie !
- Nous savons tous que les licenciés sportifs et les contribuables ont payé la facture durant les 10 ans qui ont suivi les Jeux Olympiques d'ALBERVILLE. Quasi certainement, nous aurons les JO à PARIS en 2024 au regard de la très grande méfiance des autres villes initialement candidates qui se désistent les unes après les autres sous la pression populaire (ce qui est un signe venu de l'étranger). Il semblerait, aux vues des attitudes du CNOSF que les mêmes erreurs du passé vont se reproduire en particulier aux frais du sport de tous.
- Comment comprendre les responsables politiques locaux qui, depuis 40 ans, détruisent des clubs omnisports qui développent des projets transversaux. En effet, ces collectivités aident plus ou moins directement à la fuite de sections florissantes de ces mêmes clubs Omnisports pour aider directement à l'avènement de Clubs Uni-sport de haut niveau, qui pourtant n'ont qu'un projet sportif à soutenir. Il suffit de constater l'évolution des dénominations des Clubs sportifs entre 1970 à nos jours pour constater l'intrusion des Villes, Départements et Régions (Ce constat relève exclusivement du club Uni-sport). Les collectivités territoriales, ont pourtant pour mission de développer des actions citoyennes d'essence solidaire au profit de l'ensemble de la communauté constituée ?  
Il suffit de se rendre en Allemagne ou en Espagne pour constater que le Club Omnisport est la priorité, essentiellement pour des raisons sociales et économiques. Le Club Omnisport n'empêche pas la pratique de haut niveau, mais il contribue efficacement à relier la pratique de tous en incluant ceux qui souhaitent atteindre leur meilleur niveau. D'ailleurs, chez eux, les équipements sportifs sont le plus souvent confiés à la structure sportive qui en devient gestionnaire afin de mieux conforter le projet associatif au service de tous. C'est donc un renforcement de la considération du rôle social de l'organisme sportif qui est acté.
- Il est prouvé depuis bien longtemps que la pratique sportive intensive précoce est un non-sens préjudiciable à la santé du jeune athlète et à sa santé d'adulte en devenant. Pourquoi les pratiques uni-sport sont étrangement le plus souvent hermétiques à ce type de considération ?

Il n'est pas question ici de faire un simple procès du sport de haut niveau, même si on peut souvent douter des vraies valeurs qui l'accompagnent, **il s'agit de concevoir un système,**

**même s'il préserve le meilleur niveau par d'autres moyens, de redonner au sport de tous, la considération citoyenne qu'il mérite, avec des moyens adaptés.**

L'évolution visible de la composante économique du sport se traduit pourtant par :

- Le désengagement de la contribution de l'Etat et des collectivités au financement du sport de tous.
- Le financement de la pratique du sport de tous par le pratiquant est devenu une règle.
- Une priorité au sport de haut niveau dans les financements publics est devenue flagrante.
- Un contrôle des dotations de sponsoring et de droits TV par les ligues professionnelles est devenu courante.
- Une part du financement du sport de haut niveau est réalisée par le licencié de base par le truchement des Fédérations uni-sport.

**L'unité du sport portée aux nues par les instances nationales n'est donc qu'une façade !**

Mais ce qui est inquiétant, c'est cet appel permanent à des images d'unité se fait au profit de l'image chacun, que ce soit pour le Mouvement sportif ou pour le Ministère des Sports !

**Le mot « nécessité » ne semble donc pas vain au regard d'une implosion possible du monde du sport qui exprime les mêmes symptômes que la société : Les riches deviennent de plus en plus riches et avec le travail des pauvres, ils les rendent de plus en plus pauvres.**

Dans ce concert, il semblerait que l'Etat, comme l'avait en son temps fait Charles DEGAULLE, doit prendre la **nécessaire** mesure de **refonder l'ensemble de l'architecture qui ne répond plus qu'à certains intérêts économiques et politiques, mais pas aux exigences sociales des Français.**

*Nul n'est tenu de réussir à tout prix. En revanche ne rien tenter pour évoluer est suicidaire.*

## Peut-on penser une **nouvelle culture sportive ?**

### II Quelles pistes peut-on donc imaginer ?

En préambule, il ne faudrait pas détruire certaines facettes actuelles déjà engagées de la mise en œuvre du sport qui pourraient s'avérer positives pour l'avenir. L'objectif est de les mettre au service d'un **projet commun des Français, réactualisé.**

Il ne s'agit pas de remplacer ce qui existe par autre chose, mais bien **de créer un nouveau cadre permettant une expression créative des citoyens,** et d'entrer de plein pied dans l'esprit des démocraties modernes !

#### 1) Le sport et les sports :

- **Le sport :** (que l'on pratique)

**Il s'agit de révéler le sens citoyen du sport et de le mettre, dans son essence, au service de la société comme l'avait imaginé Pierre de COUBERTIN. (Sport, Arts, Education).**

*On pourrait parler là d'un sport relevant de l'Economies Sociale et Solidaire s'appuyant sur le socle associatif.*

- **Les sports :** (que l'on regarde)

**Il s'agit de confier le haut niveau et les professionnels des différents sports à la même économie qui en tire le meilleur profit.**

*On pourrait parler là des sports relevant de l'Economies de Marché s'appuyant sur l'entreprise.*

Il est donc essentiel, pour la perception du sport par l'ensemble des citoyens que **les sports que l'on regarde** soit bien différencié **du sport que l'on pratique.**

Ce que l'on regarde est un produit à mettre dans la même catégorie que tous les spectacles **ayant soucis de rentabilité à plus ou moins long terme.**

Celui que l'on pratique est **un bien social bénéfique à la société qui investit pour son avenir!**

#### 2) L'Etat et le sport :

Le rôle de l'Etat dans le domaine du sport devrait essentiellement relever de deux fonctions : **La surveillance et l'impulsion :**

- **Surveillance** de l'éthique, de la déontologie, des déviances qu'elles soient politiques, idéologiques et économiques, des équilibres réservés aux différents modes de pratiques, des formations, de la sécurité des citoyens, de la régulation générale de l'utilisation des équipements sportifs.

- **Impulsion** de la recherche, de l'innovation, des formations, auprès des différents Ministères concernés à la prise en compte du sport et de son impact social, politique, sur la santé, sur la citoyenneté. Il n'est pas question de négliger l'image de la France au plan international, mais sous d'autres formes d'aides.

### 3) La cohérence et le sport :

Afin d'approcher au mieux les fonctions positives qui sont portées par le sport, il est indispensable que l'ensemble des prérogatives des différentes structures et l'organisation actuelle s'auto-réforme pour plus de cohérence. Cette approche devrait s'organiser autour des structures sportives elles-mêmes, mais aussi autour de tout ce qui entoure le sport et lui permet d'exister et de se développer. D'ailleurs le sport, lui-même, contribue largement à leur épanouissement. Une définition, non pas du « sport » (trop complexe et inutile), mais du **rôle du sport en fonction des milieux où il s'exerce** devrait apporter des clarifications à cette cohérence, et aussi à sa perception par le grand public. Les équipements sportifs dans leur conception et dans la maîtrise de leur utilisation devraient bénéficier d'une attention nouvelle.

#### - **Le sport lui-même :**

Il semble évident qu'une réforme des structures cloisonnées s'impose. Le champ actuel du sport mérite également une nouvelle approche en particulier si on s'intéresse à la jeunesse, à la vie active transformée, à l'allongement de la vie, aux nouvelles technologies, à la sédentarisation galopante.

#### - **Les sports :**

La nature professionnelle et spectaculaire de l'activité doit-être prise en compte totalement dans son interprétation entrepreneuriale et fiscale.

#### - **L'environnement du sport :**

L'état et toutes les collectivités ont actuellement la prérogative sportive. Mais chacun en use sans souci de réelle cohérence. Certains secteurs du sport sont surévalués, d'autres sous-évalués débouchant sur des incompréhensions notoires. **L'Etat doit prendre une position pour donner plus de clarté à ceux qui sont concernés :**

#### **Qui fait quoi et sur quel objet ?**

L'école, l'Université et le sport que l'on pratique sembleraient avoir un grand besoin d'interpénétration plus efficace.

La prévention de la santé par le sport ainsi que le sport sur ordonnance pour certaines affections devraient bénéficier d'un sérieux coup de pouce.

Nous avons pris sur ces sujets, un sérieux retard sur nos voisins européens.

### 4) L'économie et le sport :

Un nouveau paradigme du financement du sport peut contribuer **à rééquilibrer la situation.**

**Il ne peut être initié que par l'Etat suivant une simple et schématique attitude de bon sens :**

- **Les financements publics devraient être exclusivement réservés au secteur amateur.**

- **Le financement du haut niveau et des professionnels, essentiellement pris en charge par le privé.**

### III Comment mettre en œuvre ?

#### 1) Le sport et les sports :

En référence à l'histoire, qui, voici maintenant 50 ans voyait la création du CNOSF pour devenir le représentant de tout le sport français, il semble que l'institution ne remplisse plus sa fonction initiale. En effet seul les impératifs du CIO semblent mouvoir cette institution. Faut-il revisiter son fonctionnement en lui imposant une attitude plus démocratique conforme aux mœurs françaises, ou faut-il, reprendre le modèle des autres pays qui ont un Comité Olympique à côté d'une Confédération National du Sport ? Cette question est importante, car l'actuel CNOSF occulte tous les français qui accèdent aux activités sportives sans faire partie d'une fédération. De plus il crée la confusion entre le sport qui se regarde et celui qui se pratique induisant faussement des comportements de dépendance peu conformes à l'idée de progrès et d'initiative pour le bien de tous. Il conforte la verticalité des structures dans son organisation en privilégiant les disciplines olympiques au dépend des autres.

Plutôt qu'une représentation de chaque sport verticalement, il semblerait que l'important serait de séparer ce qui relève du plus haut niveau et des professionnels du sport de tous dont les économies sont différentes. Il serait alors plus aisé de réaliser de manière transparente les retours financiers éventuels des structures professionnelles vers les structures amateurs et formatrices, pourvoyeuses de champions.

Toutes les fédérations ayant en leur sein des professionnels ou des athlètes dit de haut niveau, ayant le sport « comme but ultime » ou sport que l'on regarde, pourraient avoir leurs appendices regroupés au sein d'une sorte de ligue professionnelle nationale dont le fonctionnement autonome en lien avec le monde économique pourrait en garantir le financement et un comportement fiscal décent. Cette entité responsable de la représentation française dans les rencontres internationales, pourrait avoir un lien fort avec le Comité Olympique Français responsable de la représentation française aux Jeux Olympiques.

Toutes les Fédérations existantes pourraient se regrouper dans une organisation dont les objectifs seraient d'abord la pratique du sport de tous que l'on pratique « comme moyen de... ». Dans cet organisme, on pourrait aussi y retrouver la représentation de tous les pratiquants non représentés dans une fédération. Hors activités commerciales, toutes les formes pourraient y trouver leur place développant un comportement démocratique irréprochable.

Toutes les relations entre les deux spécificités de pratique devraient répondre à certaines règles de transparence.

#### 2) L'Etat et le sport :

Le sport a la spécificité de rencontrer tous les aspects de la vie de l'homme. L'Etat et les collectivités territoriales ont la mission de maintenir une situation **de meilleure vie** du citoyen français dans tous les aspects de sa vie de tous les jours. Il semble donc décalé de consacrer un Ministère tout spécialement dédié aux sports. Si on fait une rapide analyse des compétences de tous les autres Ministères, tous, ont la capacité de traiter un des aspects du sport. Il ne s'agit pas de renier les aspects internes aux différentes pratiques, mais de **démontrer que ce n'est pas l'Etat qui dirige tous les aspects du sport.**



L'Etat en revanche, par le biais de ses différents Ministères dans le domaine qui leur est dévolu, **doit pouvoir contrôler la bonne tenue des différentes organisations et le fonctionnement irréprochable des structures.** Que les pratiques soient un but en soi (Sport que l'on regarde) ou un moyen de... (Sport que l'on pratique), ils doivent se conformer aux règles de vies définies dans notre société et ne pas en déroger. C'est le rôle de « **Surveillance** » de l'Etat.

La fonction d'« **Impulsion** » de l'Etat en direction **des sports que l'on regarde** se situe essentiellement dans **la facilitation à rester dans le concert des nations** dont l'émergence sportive permet un meilleur rayonnement.

Pour **le sport que l'on pratique** il semblerait que l'Etat ait un rôle plus important à jouer dans la mise en relation du sport avec les différents aspects de la vie en société. En effet, la dénomination de « sport civil » opposé à d'autres pratiques semble une différenciation obsolète. En effet l'ensemble des déclarations des responsables de tous horizons, clament une plus grande interpénétration des milieux. Le sport n'échappe pas à la règle, même si certains responsables sportifs ou de mouvements de jeunesse auraient tendance à s'en dispenser. Le corporatisme de certains acteurs fonctionnaires de l'Education Physique et du sport n'a pas contribué à aider au rapprochement entre les jeunes et le sport dit civil.

La mise en relation des secteurs qui ont à voir avec le sport demande quelques aménagements salutaires. C'est la base qui sera la plus sensible aux renouvellements des habitudes sclérosantes. Si de nouvelles structures de base s'imposent, les instances nationales seront naturellement contraintes de suivre ce mouvement rénovateur et de trouver de nouvelles formes fédératives.

### **L'important est d'impulser d'abord à la base.**

- L'école, l'Université actuellement confinés dans un répertoire corporatif devraient être les moteurs du dynamisme sportif français. Il faut inventer des structures mixtes impliquant l'école ou l'Université avec les acteurs locaux qu'ils soient sportifs, culturels, artistiques, accompagnés par les collectivités locales qui pourront mieux inviter les pratiquants indépendants à les rejoindre et ainsi enrichir le tissu relationnel local.
- Les Equipements sportifs doivent pouvoir bénéficier d'une meilleure appropriation par les acteurs locaux du sport. La participation à la gestion est un des meilleurs gages de meilleure utilisation et de meilleur entretien. Ce processus de responsabilisation des acteurs de terrain est directement lié à un développement de la citoyenneté.
- **L'Etat a la responsabilité d'impulser des modes d'intervention des Ministères et des collectivités invitant au lien entre les différents intervenants qui sont porteurs d'innovation.**

### **3) La cohérence et le sport :**

Afin d'atteindre l'objectif de transversalité, il est indispensable **d'utiliser de nouveaux outils, légaux permettant l'association de plusieurs structures de natures différentes. Ecole, association, collectivités, entreprises d'économie solidaire.....**

La philosophie du « GIP » semble être la plus proche de ce qui pourrait être développé sur l'ensemble du territoire (En revanche ses règles sont un peu complexe elles devraient être limitées à l'objet concerné). **La création de statuts relativement simples d'une telle**

**structure à l'image des statuts de l'association 1901** devrait permettre un développement considérable des comportements citoyens et surtout des relations au plan local.

*Pour faciliter la lecture du document, nous l'appellerons provisoirement « Club 21 ».*

*Pourquoi « Club 21 » :*

- *Pour faire honneur à la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 qui a permis tant de développements sociaux et sportifs durant le siècle dernier. Cette dernière restant l'esprit fondamental du processus.*
- *le Club pour sa connotation sportive en relation avec les inventeurs anglais,*
- *et 21 comme 21<sup>ème</sup> siècle.*
- *Ce 21<sup>ème</sup> siècle permettant à l'association, si elle le souhaite, de composer avec d'autres institutions pour créer encore plus de partages sociaux à travers le sport.*

Certains pourront arguer que l'association des pouvoirs publics avec le mouvement associatif (loi 1901) est une régression dans la liberté de s'exprimer ou d'innover. Il ne s'agit pas de réduire la si chère latitude de l'association à développer la **liberté de créer**, mais de mettre simplement en relation les pouvoirs publics et le secteur associatif sur un projet commun, avec un objectif social commun, et un financement commun. D'autres aspects développés par l'association, comme pour les pouvoirs publics n'entrent pas dans la dynamique du « Club 21 ». C'est donc un outil complémentaire, s'inspirant des pays européens qui nous entourent, et qui confirme l'activité sportive dans son rôle social.

**La gestion cloisonnée des équipements sportifs devrait pouvoir enfin trouver une solution plus appropriée en donnant une possibilité d'associer les utilisateurs à leurs gestions.**

Autour de l'école, du collège ou de l'Université en particulier, un projet éducatif, citoyen, solidaire, devrait voir le jour selon une palette proposée, mais rapidement transformable afin qu'il s'adapte la situation locale.

**En a parte :**

*Si on prend le cas de l'Université, l'exemple est flagrant et scandaleux : Les Equipement Sportifs Universitaires sont largement sous utilisés depuis l'avènement de la L.R.U. ayant entraîné une position défensive des Universités, l'autogestion ayant entraîné un souhait de rentabilisation. Comme l'Universités a tendance à considérer que tout utilisateur est avant tout un pourvoyeur de fond, les utilisateurs associatifs sont exclus par manque de moyen à la hauteur des prétentions de l'Université.*

*Si demain des «Clubs 21» sont construits associant les structures internes de l'Université, les Clubs universitaires, une ou deux collectivités territoriales et éventuellement d'autres acteurs, on passe d'une situation bloquée et stérile au développement de projets constructifs, et avec une utilisation raisonnable, transversale et optimale de ces équipements, un entretien, des améliorations de l'équipement, et enfin, un respect du contribuable qui a participé au financement d'équipements destinés à être utilisés.*

Si le cas de l'Université est cité, c'est pour montrer le vide actuel à ce niveau, alors qu'il concerne l'essentiel de la population jeune et créative, porteur d'innovation à la nation. Cette population, jeune investie de responsabilités, devrait pouvoir prendre la place qui lui revient dans des structures plus larges, plus autonomes.

Dans ce contexte, le cas de ceux qui prétendent accéder au meilleur niveau, mais qui ne sont pas encore à ce niveau, doivent pouvoir prolonger, comme c'est le cas actuellement,

leur formation en lien avec leur association de base. C'est dans un cadre de type « Sport / Etudes » qui pourrait se transformer en « Etudes / Sport », si l'on veut garantir l'avenir de ces jeunes qui, trop souvent encore sont priés de choisir entre Sport et Etudes que leur avenir peut s'inscrire. Afin d'éviter tout déviations, seules les collectivités territoriales pourraient apporter un appui coordonné pour ces jeunes.

En fonction de la taille de la collectivité, le «Club 21» doit pouvoir s'appliquer sous différentes formes et souvent en fonction des équipements concernés qui pourraient, par la même évoluer.

#### 4) Le sport et l'économie :

- La création d'une « taxe Tobin » sur toute l'économie du sport devrait contribuer en particulier au rééquilibrage en faveur du sport de tous. Cette taxe doit être durable, non pas comme le FNDS devenu CNDS qui initialement destiné aux clubs de base a été largement détourné.
- La répartition de cette taxe, si elle doit relever de l'Etat au niveau des règles générales, (destination exclusive au sport amateur) et volontairement orientée vers les projets associatifs « Club 21 » doit être le fait des acteurs eux-mêmes. C'est une forme nouvelle de démocratie participative. Si les collectivités territoriales ou locales sont impliquées, le cheminement peut en être facilité. Il serait souhaitable que la grille de répartition repose essentiellement sur le projet associatif « Club 21 » (éducatif, citoyen, solidaire, multiforme.....).

Ce projet devrait être largement connu et suivi par la collectivité puisqu'elle serait partie prenante des «Clubs 21 ».

La traditionnelle demande de subvention pourrait alors être évitée, du moins, très simplifiées.

Beaucoup plus intéressant, pour la mise en œuvre de l'impulsion à la base ; c'est en apportant des moyens qu'on permettra au système de se développer, sans rien imposer.

Si nos technocrates sont capables de tracer le cheminement des sommes à ventiler, pitié, surtout ne pas re-fabriquer une machine infernale dans laquelle plus personne ne s'y retrouve.

C'est possible !!!

**Un objectif : faire le plus simple possible.**

## IV En résumé

Les quelques mesures phares à développer sont :

- 1) Faire une déclaration d'intention forte, précisant la volonté de modifier le paysage sportif français passant d'une verticalité étanche à une transversalité fructueuse.
  - « Les sports de haut niveau ou professionnels » seront traités à part et transversalement.
  - « Le sport de tous » sera traité en développant tous les possibles pour le rendre communicant, entre les différentes disciplines, et avec d'autres activités éducatives, de santé, culturelles et artistiques. L'objectif citoyen sera central.
- 2) Créer les conditions de rassemblement des professionnels et du haut niveau dans une structure nationale autofinancée par l'économie qui porte déjà cet ensemble.
- 3) Créer les contours juridiques du « Club 21 » (*La dénomination demande une réflexion plus approfondie*) mis à disposition de toutes les associations et les collectivités territoriales pour le sport de tous.
- 4) Rappeler très fermement la loi qui n'autorise pas les Collectivités à financer les professionnels et le haut niveau. Mais réorienter ces financements vers les jeunes sportifs en devenir et les « Clubs 21 ». (Le contrôle aura là toute sa place, sachant que les aides déguisées des collectivités aux professionnels sont actuellement très nombreuses).
- 5) Créer une « taxe Tobin » sur toute l'économie du sport pour contribuer en particulier au rééquilibrage en faveur du sport de tous.
- 6) Rattacher les différentes missions de l'actuel Ministère des Sports aux différents Ministères concernés. Il y aura une démarche spécifique incitative à l'ouverture à faire auprès du Ministère de l'Education nationale et celui de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche à développer. Déplacer les fonctionnaires des sports, ou vers le secteur associatif omnisports dans des fonctions de « conseillers techniques », ou pour quelques-uns dans les Ministères qui, nouvellement, auront une partie du sport en charge dans des fonctions de « conseillers sport ». Remettre les CREPS aux régions en les rapprochant des Universités. Tout en conservant ses liens avec l'Université, créer un nouveau statut à l'INSEP en établissement d'Economie mixte Etat / Privé afin d'y accueillir des athlètes en devenir et les haut niveaux professionnels (en particulier pour les sports économiquement non lucratifs).
- 7) Mettre en place une cellule spécifique, rattachée au premier Ministre, capable de faciliter l'avènement de cette « **Nouvelle Culture sportive 21** ».

*Ce nouveau concept ne semble pas demander d'efforts financiers supplémentaires de la part de l'Etat et ni des Collectivités Territoriales. Il peut même générer quelques économies.*